

VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX DES ZONES ARIDES ET SEMI ARIDES : PROBLEMATIQUE DE LEUR PRODUCTION, TRANSFORMATION, UTILISATION – CONDITIONS DE MARCHES, COMMERCIALISATION

Marc BIED-CHARRETON, 17/03/03

INTRODUCTION

1 - La question de la valorisation des produits forestiers non ligneux des zones arides et semi-arides relève d'une problématique « filière », c'est à dire que l'on doit envisager tous les aspects depuis l'**amont**, la production ou la cueillette, la collecte, le stockage local, ensuite l'exportation vers des pays transformateurs ; puis l'**aval**, la transformation en Europe et l'introduction des composants dérivés dans des produits de grande consommation. Dans la majorité des cas le producteur local ignore totalement sous quels noms seront distribués les produits de consommation courante contenant ce qu'il a récolté, et, inversement, le consommateur ignore la composition de ce qu'il a acheté et n'en connaît pas la provenance. Les parfums, crèmes, médicaments, aliments et boissons contenant des dérivés de ces produits forestiers non ligneux comprennent également de nombreux autres constituants de diverses provenances ; dans certains cas des molécules de synthèse viennent se substituer aux molécules d'origine végétale. En tout état de cause ces produits sont distribués sur un marché en faible croissance et non maîtrisé par les producteurs africains. En première analyse, les principaux points à envisager sont les suivants :

2 -En amont de la filière :

Un grand nombre d'arbres et arbustes des zones arides et semi-arides participent grandement aux services rendus par ces écosystèmes de par leur fonction « ressources » et leur fonction « puits » :

- ils ont des **utilisations locales multiples**, qu'ils fassent partie de formations forestières stricto- sensu ou qu'ils soient isolés (on les appelle alors les « arbres hors - foret ») ou qu'ils fassent partie de formations de type savanes, steppes arbustives ou arborées, forêt galerie,...;
- ils jouent un rôle majeur dans le fonctionnement de ces milieux tant par leur **capacité de les reconstituer que par leur fonction puits de carbone.**

Ces utilisations sont schématiquement les suivantes :

- fourniture de bois de construction ou pour l'artisanat ;
- fourniture de bois de feu ;

- fourniture de fourrages pour le bétail, les vers, les insectes, les vers à soie,...
- fourniture de produits pour la pharmacopée locale (médicaments, baumes, lotions,...)
- fourniture de produits toxiques : poisons, hallucinogènes
- fourniture de fibres (cordes, textile, vannerie,...)
- fourniture d'aliments (fleurs, fruits, graines, racines, tiges, écorces , tubercules, pousses,...)
- fourniture de produits alimentaires dérivés et d'arômes alimentaires : huiles, graisses, épices, breuvages, infusions,...
- fourniture de produits aromatiques non alimentaires : huiles pour cosmétiques et parfums, encens, ...
- fournitures de produits bio- chimiques : gommes, latex, teintures, tanins, vernis, huiles...

Dans le même temps ces arbres et arbustes remplissent des fonctions essentielles pour l'écosystème :

- fourniture d'ombre protectrice limitant les effets de la radiation solaire et l'évapotranspiration ;
- fourniture d'un tapis végétal se décomposant et restituant des éléments nutritifs au sol ;
- fourniture de matière organique pour les sols ;
- dans certains cas (légumineuses, casuarinacées) enrichissement des sols en azote par fixation symbiotique de l'azote atmosphérique ;
- contribution à la lutte contre l'érosion hydrique et éolienne ;
- contribution à la fixation du carbone atmosphérique.

3 - En aval de la filière :

Le rôle économique de ces arbres et arbustes peut se développer grandement si les produits cités ci-dessus sont mieux valorisés par les populations locales. Une grande partie d'entre eux fait déjà l'objet d'utilisations immédiates non marchandes ou commercialisées sur place et est intégrée dans la culture locale.

En revanche, quelques uns peuvent procurer des revenus monétaires importants sous réserve de certaines conditions, en particulier de trouver des débouchés sur des marchés extérieurs. Dans certains on assiste alors à une compétition entre les usages locaux et les productions pour l'exportation (cas par exemple du karité et du moringa).

Les revenus les plus importants sont :

- d'une part ceux qui procurent des produits qui font l'objet d'une transformation industrielle comme la gomme arabique, le karité, le néré, la graine de moringa,... et qui fournissent des composants dérivés utilisés dans les industries des huiles essentielles, des arômes, des parfums et de la cosmétique et dans les industries alimentaires utilisant des arômes alimentaires;
- d'autre part ceux qui fournissent des produits alimentaires utilisés directement comme les fruits (mangues, dattes,...) ou, après une légère transformation sur place, les huiles (de palme, de coton,...).

4 - La présente étude ne concerne que les produits de la première catégorie.

Il y a lieu d'envisager successivement les étapes suivantes de telles filières :

- 1- production, cueillette, récolte,...
- 2- stockage, conditionnement, collecte, transport;
- 3- première transformation locale ou pas ;
- 4- commercialisation dans le pays producteur et livraison aux exportateurs ;
- 5- importation dans les pays transformateurs et utilisateurs : transport, douanes, règlements, normes ;
- 6- première industrialisation dans les pays transformateurs et fourniture de produits dérivés ; qualités exigées des produits de base ; différentes étapes ;
- 7- marketing de ces produits dérivés;
- 8- deuxième industrialisation et introduction des produits dérivés dans les produits finaux ;
- 9- marketing de ces produits finaux : crèmes, médicaments, para pharmacie, sucreries, boissons,...
- 10- commercialisation vers les consommateurs.
- 11- Prospective des marchés.

Ces aspects seront successivement abordés pour les principales filières : gomme arabique, karité, moringa, puis de façon plus générale pour ce qui concerne la transformation, la création de PMI-PME locales et les marchés.

5 - Chaque étape est caractérisée par des acteurs très spécifiques et par une série de paramètres tels que :

- questions foncières dans les zones de production
- questions de matériel végétal adéquat
- infrastructures de stockage et de transport
- réseau commercial, crédit, cours local d'achat
- capacités de transformation locale : savoir-faire, gestion, crédits bancaires, fiscalité locale, management de la filière ;
- conditions de l'émergence de PME-PMI nationales ;
- capacités d'exportation et de liaison avec les importateurs européens ;
- exigences des importateurs vis à vis de leurs fournisseurs ;
- exigences des industriels de la transformation, notamment en termes de régularité de fourniture, de qualité des produits, de respect des réglementations européennes et nationales ;
- exigences des industriels de la parfumerie et de la cosmétique et des industriels du secteur agro-alimentaire (normes, règlements européens et internationaux);
- problèmes des marchés et de la consommation finale de tous ces produits comprenant des composés venant des zones arides et semi-arides.

CHAPITRE 1 : LA PRODUCTION ET LA COLLECTE DANS LES PAYS PRODUCTEURS

6 – Généralités sur la gestion rationnelle de la ressource végétale

Les principaux arbres et arbustes concernés sont listés en annexe. **Ils se trouvent à l'état naturel et spontané dans la plupart des formations végétales naturelles des régions sahéliennes, soudano-sahéliennes et soudanaises.**

La première action consiste à favoriser le développement de tels arbres et arbustes par des soins attentifs apportés aux formations végétales naturelles. On peut en outre, pour beaucoup d'entre eux, sélectionner du matériel végétal et réaliser de véritables plantations comme celles d'Acacia Sénégal et Acacia Seyal (les acacias gommiers) et celles de moringa.

Une première exigence de la valorisation de ces produits concerne donc la création et la protection de zones de production en protégeant, sélectionnant et plantant les arbres et à des arbustes souhaités. On peut également procéder régénérations par semis direct.

La deuxième exigence est évidemment celle qui a trait à la disponibilité des terres pour de tels usages, ou en tout cas du droit d'usage de ces terres et l'établissement de règles de partage des bénéfices apportés par ces arbres et arbustes. Etant donné les usages multiples des ces formations ligneuses de nombreuses situations de négociations peuvent faciliter leur exploitation conjointe par des agriculteurs et des éleveurs.

La troisième exigence va concerner un minimum de savoir-faire technique et de management du milieu naturel pour faire fructifier au mieux ce matériel végétal, ainsi que des outils de récolte et des capacités de stockage. Une gestion intégrée et négociée des parcours, des terres de culture et de ces arbres et arbustes, isolés ou regroupés représente l'optimum à atteindre. On trouvera des pratiques extensives relevant de la simple cueillette, des peuplements assez denses, bien entretenus et intégrés dans des systèmes de culture et d'élevage et aussi de véritables plantations relevant d'une utilisation beaucoup plus intensives de cette ressource.

Parmi les paramètres de production on notera une certaine sensibilité aux sécheresses qui rend difficile les prévisions de production en raison de chute de production liées à une trop grande diminution de la pluviométrie.

7 - la collecte, le courtage, les grossistes et les exportateurs

Les marchés locaux de collecte, transports, courtage et stockage avant exportation sont des marchés d'initiés basés sur des relations très fortes, familiales ou non, entre les individus. En ce qui concerne la gomme arabique, on observe que les producteurs vendent généralement sur les marchés les plus proches ; cependant d'autres vendent à des collecteurs qui viennent dans les villages. Dans ce cas, le collecteur a généralement prêté de l'argent au producteur et il se rembourse avec la gomme. Les collecteurs vendent ensuite aux exportateurs. Ces derniers, grâce à ces réseaux de collecteurs, cherchent à régulariser leurs approvisionnements. Dans un pays comme le Tchad il y a cinq exportateurs, dont la gomme n'est pas l'unique spéculation. Ils ont généralement un ou des clients privilégiés en France et en Europe. Ces exportateurs sont des sociétés privées tchadiennes, en relation avec des banques. On consultera en annexe la décomposition des résultats globaux de la filière gomme arabique du Tchad. Dans le cas du

Soudan on a affaire à commercialisation faite par une sorte de monopole détenu par une société étatique, la GUMCO, qui achète la gomme auprès de collecteurs agréés, la stocke, négocie les contrats de vente, définit des normes de qualité et met en œuvre des politiques de développement des plantations d'acacia sénégal. Ce monopole a des dangers, comme l'absence de contrôle des collecteurs. Mais le danger principal constaté au Soudan concerne paradoxalement la volonté de transformer localement une partie de la gomme. En effet, la GUMCO oblige les importateurs à acheter un produit qui contient au moins 20% de gomme concassée au Soudan par l'usine de la GUMCO. Or les sociétés qui transforment la gomme estiment que cela diminue la qualité de la gomme importée en ce sens qu'ils préfèrent concasser la gomme brute en fonction des besoins des industries aval, ce qui est rendu difficile par l'introduction de 20% concassé au Soudan. Selon une granulométrie moyenne qui ne convient pas universellement.

Le karité et le moringa sont collectés de façon beaucoup moins organisée et selon les modes collecte traditionnels, tout au moins pour ce qui concerne les usages locaux, notamment alimentaires. Cependant, l'exportation d'une partie des fruits est réalisée par des circuits assez directs, les collecteurs et exportateurs étant en relation avec l'industriel transformateur en Europe.

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DES PRINCIPALES FILIERES

8 - la gomme arabique : généralités

La gomme arabique est une substance végétale adhésive produite par des arbres de la famille des mimosacées, genre acacia. On distingue la gomme « dure » produite par Acacia Sénégal, dans des formations de sols plutôt sableuses, et la gomme « friable » produite par Acacia Seyal, venant sur des sols argileux. D'autres gommes arabiques proviennent d'autres acacias, moins productifs. Il existe d'autres gommes ayant des utilisations analogues (gomme adragante, gomme xanthane, karaya,...)

La gomme arabique est l'exsudat séché obtenu du tronc et des branches de ces deux Acacia . (Définition du Codex alimentarium, La Haye, 1999).

S'il existe des stratégies de reboisement, de peuplement et d'aménagement concerté du terroir on assiste cependant à une exploitation de type minière de la gomme. L'acacia sénégal est saigné pour la première fois quand il atteint quatre ans, par une entaille à la machette. L'arbre devient adulte après sept ans. La saignée s'effectue en saison chaude, début octobre. La durée de la récolte est d'environ trois mois.

La gomme va servir essentiellement d'additif dans les industries alimentaires et dans certains médicaments ; elle va aussi servir à des usages semi-industriels (colle,...).

Un additif alimentaire, d'après ce Codex, est une substance normalement non consommée en tant que denrée alimentaire en soi et qui est additionnée à une denrée dans un but organoleptique ou technologique, à une étape de la fabrication, de la préparation, du stockage, du transport ou du conditionnement. Certains additifs ont une finalité nutritionnelle (vitamines,...)

Les gommés, et principalement la gomme arabique, rentrent dans la catégorie des épaississants et des gélifiants (avec les amidons, pectines, farine de caroube,...) ; c'est aussi un arôme alimentaire ou utilisé en pharmacie.

Dans les aliments elle est codée « E 414 ».

9 - Les principales utilisations de la gomme arabique sont les suivantes (1998) :

- gomme friable : confiserie : : 40% de la gomme consommée ;
- pâtes de gomme et enrobage de médicaments : 8% ;
- nourriture pour animaux : 3% ;
- gomme dure : sucreries, jus de fruits
et autres boissons aromatiques : 26%
- extraits d'arômes pour autres usages : 10%
- les deux gommés en même temps :
aliments de régime : 3%
- encres et produits à base d'encre : 5%
- colles : 5%
- usages en fonderie et céramique : 5%

10 - les pays producteurs et exportateurs sont les suivants :

Ils appartiennent tous à la zone soudano-sahélienne de l'Afrique sub-saharienne :

- Soudan : 25 000 tonnes ;
- Tchad : 13 000 t
- Nigeria : 4 000 t
- autres : 2 700 t (Niger, Burkina Faso, Mali, Sénégal,...)

Le Nigeria est en fait un pays producteur, un pays « collecteur » et un pays exportateur.

11 - Les principaux pays importateurs sont les suivants :

- France : 20 000 t
- UK : 5 000 t
- Allemagne : 3 000 t
- Italie : 600 t
- USA : 9 000 t
- Inde : 4 000 t
- Japon : 1 600 t

Dans ces pays importateurs il existe en fait des pays plutôt « diffuseurs » et consommateurs comme la France, le Royaume Uni et l'Allemagne, et des pays « intégrateurs » comme les USA, le Japon, l'Inde, l'Italie.

Les exportations mondiales se situaient entre 20 et 30 000 t avant la guerre ; elles sont montées à 70 000 t en 1970, et retombées à environ 30 000 après les premières grandes sécheresses des années 74 – 75 et après.

On assiste à une remontée en 1995 due à une forte hausse des cours vers 1990. La gomme arabique fait l'objet d'un classement basé sur sa qualité et sa provenance.

La gomme dure qui provient du Soudan et du Tchad est appelée « kitir » HPS, N°1, kitir grabeaux, ou « Kordofan », HPS, cleaned, sifting ;

La gomme friable est appelée « kitir poussière » ou « Kordofan dust ».

Celle qui provient du Nigeria est qualifiée de Nigeria grade 1 (équivalent à kitir N°1) et Nigeria grade 2 (friable).

Le prix d'achat de la Nigeria 1 est passé de 22 FF/kg FOB en 1994 à 10 en 1998. Meme évolution pour la Kordofan.

12 – les transformations successives de la gomme arabique :

La gomme arabique est transformée dans quelques usines en Europe. Il existe deux grandes voies de transformation :

- la voie sèche : on conduit successivement des opérations de crushing, sieving, purification mécanique et calibration pour aboutir à deux catégories de dérivés : les « kibbed » et les « powered » ;
- la voie humide : on dissous la gomme dans de l'eau, puis on centrifuge, on filtre, on stérilise et l'on obtient deux catégories de dérivés : les « spray dried » et les « granulated ».

Ces dérivés portent différents noms comme « fibregum » et sont vendus aux industries diverses qui les utilisent pour fabriquer les gammes de produits suivantes :

13 - le karité

L'arbre à karité, *Butyrospermum Parkii*, est plus ou moins répandu dans les savanes de l'Afrique occidentale. Les peuplements les plus denses se trouvent dans les zones dites « soudano- guinéennes » du Mali et du Burkina Faso, au Nord Togo, Benin, Nigeria et au Soudan. On trouve entre 1 à 50 arbres à l'hectare. Chaque arbre peut donner 15 à 20 kilos de fruits frais, qui, séchés, fournissent 3 à 4 kilos d'amandes. A partir des amandes on extrait le beurre de karité.

La variabilité de la production est élevée d'une année sur l'autre ; on connaît peu la part autoconsommée ; la part exportée, pour un pays comme le Mali, peut varier entre 500 à 10 000 t/an.

Le beurre de karité est la source principale de matière grasse en milieu rural et fait l'objet d'un commerce en milieu urbain. On le trouve dans l'alimentation, la savonnerie, la pharmacopée traditionnelle.

Aujourd'hui le beurre de karité prend une place importante dans les **produits cosmétiques** et en pharmacie, ainsi qu'en pâtisserie.

Les fruits sont récoltés en début de saison pluvieuse ; la fabrication du beurre de karité est l'oeuvre des femmes, pendant la saison sèche. La qualité du beurre varie d'une région à l'autre. Les amandes sont concassées et réduites en poudre, le plus souvent par travail manuel ; puis on les grille et on les pile dans un mortier. La pâte obtenue est ensuite moulue entre deux pierres et le résultat fait l'objet d'un barattage. Après évaporation de l'eau on obtient par décantage un beurre liquide versé dans un récipient pour solidification.

Plusieurs projets ont été réalisés afin de simplifier toutes ces opérations et de les rendre moins pénibles (centrifugeuses, presses, etc...). Aucune technologie ne s'est avérée nettement supérieure aux autres, les choix de techniques nouvelles relevant d'autres critères : coût, maintenance, capacité de travail, qualité du beurre obtenu, etc...

La question qui nous intéresse est l'exportabilité du beurre de karité. Pour le moment ce sont les amandes qui sont exportées en Europe. Le beurre produit localement est difficilement transportable au delà d'un certain délai et les importateurs européens préfèrent traiter industriellement les amandes importées. Les plus importants se trouvent en Suisse et au Royaume Uni.

Si l'on prend le cas du Burkina Faso on observe que dans les années 70 les recettes du karité se situaient juste derrière celles du coton. Les cours mondiaux se sont effondrés en 86-87 et la qualité de la production a décliné. L'adoption de PAS a de plus perturbé la commercialisation. La libéralisation des marchés agricoles à la suite de la suppression du système de stabilisation des prix a déstabilisé le marché intérieur et désorganisé la filière.

Par la suite, l'accent a été mis sur la filière coton, le Burkina Faso devenant un des plus gros producteurs africains, passant de 100 000 tonnes en 1993 à environ 400 000 en 2002. Si cela représente une recette d'exportation importante pour l'Etat, et bien entendu des revenus pour les producteurs de coton (aux variations près du cours mondial), cela a contribué à réduire l'importance du karité, qui constituait le revenu essentiel de centaines de milliers de femmes dans ce pays. Des ONG et certains bailleurs ont soutenu des projets de relance du karité (Canada, Taiwan) ; l'UNIFEM est intervenu en faveur des groupes de femmes. Une coordination nationale s'est mise en place, présidée par la Ministre de la promotion de la femme. On a cherché à développer la commercialisation du beurre de karité à la place de celle des amandes. En 1997 une tonne d'amande se vendait environ 100 000 FCFA à l'export, le beurre se vendant 150 000 FCFA.

L'UNIFEM a négocié avec des entreprises de cosmétiques européennes (l'Oréal) une plus large utilisation du beurre de karité dans la fabrication de crèmes. Une entreprise française, l'Occitane, achète directement son beurre de karité à l'Union des groupements Kiswendsida, UGK, qui rassemble plus de cent groupes de production. Pour le moment la quantité achetée est de l'ordre de la centaine de tonnes.

Comment étendre la production et la vente, le marché européen est-il extensible ?

Il est certain que deux arguments nouveaux interviennent aujourd'hui :

- le fait que le karité est considéré comme un « **produit bio** », et, en cosmétique comme en parapharmacie cela semble se confirmer comme étant un atout nouveau, bien qu'aucune étude de marché ne soit disponible ;
- le fait également que le karité soit considéré comme un « **produit éthiques** » et bénéficiant des conditions du « commerce équitable », qui garantissent des filières directes, peu d'intermédiaires et une juste rémunération des producteurs.

Ce qui commence à se réaliser pour le karité, contrairement à la gomme arabique, pourra-t-il se généraliser ?

14 – le moringa

Le « moringa oleifera » est un arbuste ou un arbre utilisé pour ses gousses sèches (Tanzanie,...), ses gousses vertes (Inde), ou ses feuilles (Niger, Nord- Nigeria,...). Le moringa est souvent utilisé dans des parcs impliquant des pratiques agroforestières intéressantes , comme la culture en allées avec des céréales ou des légumes, des vergers mixtes ou des haies vives de protection d'autres cultures. Il peut aussi faire l'objet d'une

monoculture en plantations. C'est un arbre à pollinisation croisée, d'où une forte hétérogénéité des formes et des rendements à l'intérieur de chaque espèce. La diversité génétique représente un problème pour les agriculteurs quand ils sèment des graines car cela conduit à une grande hétérogénéité dans la production. Les agriculteurs indiens ou du Niger ont accumulé un grand savoir faire qui n'a pratiquement pas été capitalisé (Saint-Sauveur, CD moringa).

Les techniques de culture diffèrent selon le produit recherché : fruits verts, fruits secs ou feuilles. Les densités d'arbres varient beaucoup selon les techniques de gestion (taille, pinçage, recépage,...). La durée de vie des arbres semble se situer autour d'une quinzaine d'années. Les techniques de récolte des feuilles diffèrent selon les régions (feuille par feuille au Niger, taille des arbres ailleurs,...). Les coûts de production sont peu connus. **La première utilisation du moringa est la consommation de feuilles** qui contiennent de fortes teneurs en vitamines, minéraux et protéines. La seconde concerne ses propriétés médicinales : antibiotiques, hypocholestéromiques, contraceptives,... Un programme de recherche a été lancé concernant des propriétés de stimulant immunitaire pour les personnes atteintes du VIH. La poudre de feuille a un potentiel d' « alicament ».

La seconde utilisation est la consommation de la gousse verte comme légume.

La troisième utilisation est la production d'huile et l'utilisation de la graine comme floculant.

La production d'huile est l'un des domaines prometteurs pour l'exploitation économique de cet arbre. L'huile de moringa est exceptionnellement stable (80 heures à 100°) : c'est une qualité intéressante pour l'industrie des cosmétiques et d'autres industries très spécialisées (huiles pour certains composants du secteur spatial en Inde). Elle est utilisée comme additif à certains lubrifiants, elle a des qualités diététiques (contenu d'acides gras semblable à l'huile d'olive).

L'extraction d'huile par simple pression n'est pas facile et les volumes produits sont en faible quantité, à des prix relativement élevés et ne sont vraiment utilisés que dans l'industrie des cosmétiques. Les rendements en graines (pour l'huile) sont peu élevés et le prix doit être élevé pour en faire une culture attractive.

Le moringa peut être utilisé dans le traitement de l'eau grâce à un polyélectrolyte cationique contenu dans les graines, pouvant se substituer au sulfate d'alumine et autres floculants. Cela permet de diminuer les importations ; ce floculant est totalement biodégradable et plus facile à utiliser. On trouve ce floculant dans le tourteau, après extraction de l'huile, ce qui donne au moringa une double utilisation. Cependant l'usage de ce floculant est encore limité ; au niveau des ménages ruraux les questions de dosage sont un frein à un large usage ; le traitement doit être renouvelé tous les jours car on ne peut conserver l'eau longtemps. Personne n'est encore passé à l'échelle supérieure, c'est à dire à celui de stations de traitement des eaux régionales. Outre les problèmes techniques il faudrait s'assurer qu'il existe un marché de l'eau potable car il faudrait vendre l'eau ainsi traité grâce au moringa.

En ce qui concerne l'utilisation industrielle des graines, le premier problème est celui d'un approvisionnement régulier, puis celui de la manipulation d'un nombre élevé de graines, problème analogue à celui de la manipulation des amandes de karité.

En conclusion, on note qu'il y a une contradiction importante entre les utilisations du moringa pour ses feuilles, ses gousses et les graines. Cela semble limiter les usages industriels dans l'industrie cosmétique. Le prix des graines n'est pas suffisamment attractif. Le rendement de la transformation graines/huile n'est pas assez élevé et il convient de mener des recherches sur cette technologie. Enfin les marchés, que ce soit pour les cosmétiques ou la consommation de l'huile, ne sont pas assez connus.

15 - autres produits :

Les gommes karaya et ghatti proviennent d'Inde (*Sterculia ureus*, *Anogeissus latifolia*) ; la gomme adragante provient de Turquie, Syrie et Liban (*Astragalus*). L'Inde produit en outre du henné et de la pervenche.

Les pays méditerranéens du Sud produisent essentiellement de la menthe douce fraîche (Maroc, 1000 t/an), de la verveine, du thym, du romarin, de l'origan, du serpolet, du coriandre en graines. L'Egypte produit du basilic, de la menthe poivrée, du fenouil, du carvi, de la jusquiame, de la marjolaine.

Les pays méditerranéens du Nord produisent de l'huile d'argan (Maroc uniquement), du basilic, du romarin, de la sauge, de la camomille, du laurier, du fenouil, du cumin, de l'anis,... ainsi que de nombreuses plantes aromatiques (lavande,...)

CHAPITRE 3 : LE MARCHE DES PRODUITS DERIVES

16 – Généralités

Les produits dérivés de la gomme arabique ont une certaine antériorité sur les autres, karité, moringa. Pour ce qui concerne ces derniers on doit noter que tout produit nouveau doit faire face à une série de contraintes :

- **financement** : développer un produit nouveau exige des investissements importants. On le voit, quand il s'agit d'intervenir sur toute une filière, il convient de trouver des financements pour les stades de plantations, récolte, première transformation locale puis exportation ; ce sera étudié dans le chapitre suivant. En ce qui concerne l'aval de la filière, ce ne sont pas du tout les mêmes sources de financement qui peuvent intervenir. Lancer un produit cosmétique, un parfum ou un produit alimentaire nouveau suppose des investissements dans le développement de la fabrication et des études marchés que seuls quelques grands groupes peuvent se permettre. En revanche, il peut paraître plus simple d'utiliser les produits dérivés de ces PFNL comme simple composant ou additif de produits existants sans avoir à se lancer dans des recherches et des campagnes publicitaires.
- **Recherche et développement** : sur le moringa et le karité il existe un certain nombre de publications scientifiques et techniques de bonne qualité mais très éparpillés. Aucun de ces arbres et de leurs produits dérivés n'a réellement fait l'objet de programmes scientifiques spécifiques ; seules certaines firmes industrielles en Europe ont réalisé des études chimiques qui évidemment ne sont pas dans le domaine public. L'amélioration des conditions de production, du matériel végétal, des techniques de taille, de récolte, de gestion de l'environnement dans le cas d'utilisation en agroforesterie nécessiterait des efforts soutenus de la part des chercheurs nationaux et de programmes internationaux. Or

les chercheurs compétents sur ces sujets sont rares et les financements se destinent à d'autres priorités. Les recherches sur la transformation locale des matières premières ne sont pas non plus très avancées et personne n'a de conclusions, ne serait-ce que partielles, sur les meilleures techniques de fabrication du beurre de karité ou d'extraction d'huile de moringa.

- **Connaissance des marchés** : l'introduction de nouveaux produits, on l'a vu, n'est pas aisée et exige une bonne connaissance des marchés existants et de leurs tendances. Le financement de telles études est difficile à trouver et seuls certains industriels peuvent se le permettre, et les résultats restent leur propriété et font partie de la définition de leur stratégie. On peut cependant avancer ce qui a été dit en paragraphe 13 et tableur sur la **montée des produits « bio » et « éthiques » et celle du « commerce équitable »**.
- **Réglementation** : l'importation dans les pays industrialisés, le lancement et la commercialisation de produits nouveaux doivent respecter un **certain nombre de normes** : normes douanières pour l'importation, normes industrielles pour la parfumerie, la cosmétiques et les produits industriels, **enfin normes alimentaires qui sont de plus en plus contraignantes pour les raisons que l'on sait**.

17 – Détails sur certains produits

Les contraintes de développement de la filière « gomme arabique » peuvent ainsi être résumées :

- l'existence de produits de substitution, comme les amidons modifiés, les gélatines, l'alcool polyvinylique, les polymères d'oxyde d'éthylène. Les concurrents les plus dangereux sont les amidons et les gélatines qui concernent les produits alimentaires, soit 70% de la demande en gomme. La gomme garde deux qualités irremplaçables : qualités organoleptiques et vertus non calorifiques. On peut y ajouter le coté développement de la conscience « écologique » du consommateur des pays développés, encore que celui ci ne sait pas toujours où est présente la gomme.
- L'absence, dans les pays producteurs, d'une législation gommère appropriée ;
- Les difficultés d'accès au crédit pour les entrepreneurs locaux ;
- Les difficultés, pour les nouveaux venus, de se faire une place auprès des exportateurs reconnus ou des monopoles locaux ;
- Les difficultés de la production elle même : saignées mal faites, gestion des terroirs à améliorer, concurrence avec d'autres activités agricoles et l'élevage, utilisation de l'acacia comme bois de feu,...
- Le manque d'organisation des producteurs ; l'appropriation anarchique de parcelles qui engendre des conflits violents ;
- Une fiscalité formelle et informelle inadaptée (prélèvement de taxes tout au long de la filière) ;
- Une mauvaise infrastructure routière et des moyens de transports déficients;
- Une absence de paix sociale.

CHAPITRE 4 : L'EMERGENCE DE PMI-PME LOCALES

18 – Historique.

La petite entreprise apparaît depuis peu dans les politiques de développement en Afrique. Pendant longtemps ces politiques ont privilégié l'Etat en tant que moteur et régulateur du développement. L'Etat est l'entrepreneur, y compris du développement agricole, soit par ses services soit par des sociétés qu'il détient ou qu'il contrôle. Il affecte les ressources, fixe les prix et se dote d'outils, en particulier de banques de développement et d'offices divers (commercialisation, distribution d'intrants,...). Le développement de PME est ensuite envisagé mais par le haut et de façon volontariste. Les années 70 mettent en évidence l'existence d'activités ignorées de l'Etat mais jouant un rôle fondamental en termes de création et de distribution de revenus et d'emplois ; on l'a appelé le « **secteur informel** » ; en réalité, ce secteur concernait une large partie des activités situées en aval de la production agricole, en particulier la commercialisation, l'entretien et plus généralement tout ce qui est lié au secteur tertiaire et des services. Bien entendu, ce secteur échappe aux réglementations du travail et à la fiscalité.

Dans les années 80 une majorité d'Etats africains a été contrainte d'adopter des **Plans d'Ajustements Structurels (PAS)**, ce qui signifiait, entre autres, que l'Etat renonçait à tout gérer ; que le développement devait relever du secteur privé et que la régulation se ferait par le marché. Il en est résulté une réduction de la fonction publique, une privatisation des sociétés d'Etat et des appels au développement du secteur privé.

On constate aujourd'hui qu'il n'est pas avéré que le marché régule tout, que l'affaiblissement de l'Etat n'a pas été compensé par un secteur privé aussi dynamique que nécessaire, que le rôle de facilitateur de l'Etat n'est pas correctement rempli.

19 – les PAS et le développement du secteur privé.

En complément des PAS on a assisté à une mise en place importante de programmes d'appui aux petites entreprises. Mais celle-ci a reposé sur une logique de l'offre et dans le but de formaliser le secteur informel. De nombreuses offres de service ont été faites, en direction de tous les publics : anciens fonctionnaires, jeunes, diplômés, etc... Cela a été fait par l'intermédiaire d'interventions publiques appuyées par les aides extérieures. On ne peut dire que cette politique ait été pleinement satisfaisante.

Le financement des PME- PMI reste problématique, d'une part par les banques, d'autre part par les bailleurs.

Ce fait semble paradoxal et en contradiction avec tous les discours officiels. Il s'explique par l'absence d'une politique réelle et de moyens appropriés. L'Etat, affaibli par les PAS, reste cependant trop présent et avec des outils inadaptés. En définitive l'offre s'est trop concentrée sur les **micro-entreprises**, ou tout simplement ce que l'on appelle des « **AGR** », **activités génératrices de revenus**. Ces AGR ne sont pas autre chose que le secteur informel cité plus haut, bénéficiant de micro crédits, inspirés du système de la Grameen bank développée au Bangladesh ou de systèmes de solidarités de type « tontines ». Ces micro-entreprises concernent surtout le secteur rural, l'outillage, les petites transformations et améliorations de la vie courante, l'artisanat. Et par définition ces micro-entreprises ne concernent que très peu de personnes et ont donc des capacités productives limitées.

Il ne semble pas que des activités de type collecte et transport de grands tonnages et transformation semi-industrielle ou industrielle de produits agricoles ou forestiers puissent bénéficier de ce type de financement.

Si cela semble possible pour le karité et le moringa c'est parce qu'il y a une forte organisation des producteurs villageois, et en particulier des femmes dans certains pays, et que certains de ces groupements ont réussi à établir une relation directe avec des industries utilisatrices. Cela est aussi rendu possible de par l'utilisation facile du beurre de karité dans les cosmétiques, pratiquement sans transformation complémentaire. En revanche c'est nettement plus compliqué en ce qui concerne la gomme arabique. Il faudrait étudier de très près les possibilités d'intégration verticale de cette filière et donc envisager des entreprises qui regroupent production- cueillette- stockage -transport- exportation. Ce sont donc des entreprises de taille moyenne, nécessitant une gestion très serrée des moyens humains et financiers, des infrastructures et une logistique moderne.

Ce sont précisément ces entreprises qui ont le plus de mal à trouver des financements et des aides appropriées, tant de la part des banques privées que de celles des pouvoirs publics et des bailleurs.

20 – les difficultés concrètes d'obtenir un crédit bancaire.

On note des lourdeurs et des contraintes qui semblent inhérentes à toute institution pratiquant le crédit et qui représentent des facteurs de blocage dans le financement des PMI-PME :

- il faut rémunérer les ressources des organismes de crédits (épargne des coopérateurs, emprunts auprès des bailleurs, actionnaires,...) ; **on va donc chercher à rentabiliser les actions à court terme** ;
- l'analyse des projets et des demandes de crédits prend du temps et exige la constitution de **dossiers de plus en plus argumentés**; or la rédaction de ces dossiers nécessite un grand savoir faire ;
- des **garanties financières** sont demandées par les organismes prêteurs. Qui va se porter garant dans les activités qui nous concernent ?
- Les coûts et les délais de traitements des dossiers s'alourdissent ;
- y-t-il compatibilité entre la rentabilité prévisionnelle à moyen terme et les taux d'intérêt pratiqués pour des crédits plutôt à court terme ?

Ces paramètres, imposés à des entrepreneurs qui voudraient se lancer dans la rationalisation de la production de produits forestiers non ligneux et leur transformation sur place, avant exportation, sont autant de freins et expliquent qu'il leur est très difficile d'avoir accès au crédit et donc de monter des entreprises.

Il faut noter de plus que ce qui vient d'être décrit concerne essentiellement des entreprises de quelques personnes seulement. Dès que l'on veut entreprendre la création d'entreprises de plus grande taille, les paramètres tels que la constitution de dossiers techniques et financiers

s'avèrent des freins encore plus puissants car les personnes capables de monter de tels dossiers sont rares.

Or seules les banques locales sont susceptibles de prêter de l'argent aux entrepreneurs. Les bailleurs de fonds n'ont pas vocation à cela : la Banque mondiale prête aux Etats, les agences d'aide bilatérale ou multilatérale ne sont pas des organismes de crédit.

21 - Quelques pistes pour l'avenir :

Comment les banques locales peuvent aider à la création d'entreprises de petite et de moyenne taille ? Une première condition semble résider dans l'articulation du projet de création avec un dispositif d'appui aidé par un bailleur ou en relation avec un partenaire étranger qui garantisse l'accès à un marché. Dans le premier cas, cela revient à dire que les bailleurs doivent mettre en place des dispositifs d'appui à la création d'entreprises, aux cotés des banques, et non pas des financements ; dans le second cas cela revient à aider des projets d'entreprises à trouver des partenaires européens, donc à mettre à leur disposition des médiateurs entre les activités locales à développer et des industriels européens.

Concrètement il n'y a pas encore aujourd'hui assez de dispositifs d'appui venant des bailleurs.

Que leur demande-t-on exactement ?

- de prendre en charge partiellement la formation du personnel chargé de l'analyse des dossiers d'investissement ;
- de prendre en charge partiellement des fonds de garanties, que les entrepreneurs ont le plus souvent du mal à réunir ;
- de sensibiliser les banques locales à assumer leur part du risque, ce qui n'est pas aujourd'hui dans leur culture ;
- de prendre en charge des cofinancements de certains prêts.

Plus généralement il s'agit aussi de faire évoluer la mentalité des banques, qui devraient essayer d'anticiper les secteurs économiques porteurs de leur pays, qui devraient assumer davantage de risques plutôt que d'essayer de faire de l'argent avec de l'argent, notamment par des placements à l'étranger.

A cet égard, la conjoncture internationale aujourd'hui défavorable devrait les inciter à mieux travailler localement. Parmi les risques il est deux principaux :

- l'un réside dans la constitution, par les demandeurs de crédit bancaire, de dossiers dont le contenu est souvent assez éloigné de ce que l'on voit en Europe ;
- l'autre réside dans une capacité limitée des agents des banques à analyser ces dossiers et à détecter des secteurs supposés porteurs pour l'économie nationale
- un autre problème pour les banques locales est celui du financement des coûts de ces services à la clientèle, souvent beaucoup plus importants qu'en Europe?

On consultera en annexe les divers besoins des entrepreneurs, notamment en ce qui concerne le renforcement de leur professionnalisme.

22 – autres problèmes :

En complément de ce qui vient d'être dit on doit également prendre en compte deux autres facteurs essentiels :

- la **politique fiscale du pays**, notamment vis à vis de ses entreprises, grandes, moyennes ou petites, et vis à vis des créateurs d'entreprises. Des dispositions temporaires, par exemple d'allègement fiscal dans les premières années et d'exonération partielle de cotisations diverses sont à envisager. On remarque aussi que les Etats ont souvent tendance à taxer trop lourdement les exportations, diminuant ainsi la compétitivité des produits locaux. **Pour le moment force est de constater que les services fiscaux des Etats ont tendance à considérer les entreprises privées comme des gisements fiscaux plus ou moins inépuisables ;**
- le **code des investissements** : celui-ci est supposé offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs, notamment les investisseurs étrangers qui pourraient venir s'associer à des créations locales d'entreprises. Parmi ces garanties doivent figurer des clauses de libre circulation de capitaux et de retour à l'investisseur étranger des bénéfices obtenus ; si ce n'est de la totalité au moins d'une grande partie d'entre eux. **Une fois de plus, force est de constater qu'un bon nombre de pays ne respectent pas les codes d'investissement qu'ils ont établis.** Cela constitue évidemment un facteur limitant les potentialités d'investissement de firmes étrangères, surtout si de plus les marchés ne sont pas garantis.

Enfin, plus généralement, aucune politique d'investissement ne peut être réalisée sans une paix sociale et une politique qui garantisse des droits et des salaires décents aux travailleurs locaux.

Ces conditions n'étant pas toujours remplies, on comprend que créer des entreprises nationales relève de l'exploit et demande, en plus du savoir faire, une grande ténacité.

Last, but not least, travailler pour l'exportation nécessite des garanties d'accès aux marchés internationaux, qui, en dépit des discours lénifiants sur les bienfaits de la mondialisation et les recommandations de l'OMC, est loin d'être obtenue.

Dans le cas particulier des PFNL, quelles sont ces garanties de marchés ?